



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
- PPVE -**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**Modifications de process de compostage et demande d'étude du plan d'épandage agricole des eaux résiduaires et le programme prévisionnel d'épandage des eaux résiduaires issues de la plate-forme de compostage exploitée par « VEOLIA AGRICULTURE FRANCE » sur le territoire de la commune de Bordères-sur-l'Echez**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une procédure de participation du public par voie électronique, est organisée pendant **16 jours** consécutifs, **du lundi 7 juillet 2025 à 08h00 au mardi 22 juillet 2025 inclus à 18h00** sur le dossier présenté par la société « VEOLIA AGRICULTURE FRANCE » relatif aux modifications de process de compostage et à la demande d'étude du plan d'épandage agricole des eaux résiduaires et le programme prévisionnel d'épandage des eaux résiduaires issues de la plate-forme de compostage exploitée par « VEOLIA AGRICULTURE FRANCE » sur le territoire de la commune de Bordères-sur-l'Echez (65 370).

Pendant toute la durée de la participation du public, les dossiers relatifs aux modifications de process de compostage et à la demande d'étude du plan d'épandage agricole des eaux résiduaires et le programme prévisionnel d'épandage des eaux résiduaires issues de la plate-forme de compostage, le projet d'arrêté préfectoral complémentaire et le rapport de l'inspection des installations classées sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le département des Hautes-Pyrénées à l'adresse suivante :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE>

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier :

- **en préfecture des Hautes-Pyrénées** (Bureau de l'environnement - 4 place Charles de Gaulle 65 000 TARBES) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable adressée à : [pref-environnement@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-environnement@hautes-pyrenees.gouv.fr), **au plus tard le jeudi 17 juillet 2025** (4 jours ouvrés avant l'expiration du délai de la PPVE). Les documents seront mis à la disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande.
- **en mairie de Bordères-sur-l'Echez** durant les heures et jours d'ouverture habituels au public (du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15).

Des informations complémentaires sur le projet pourront être sollicitées auprès de Mme Cécile MOLLE, adjointe au responsable d'agence traitement Sud-Ouest à VEOLIA AGRICULTURE FRANCE au 05.61.00.20.86 ou par courriel : [cecile.molles@veolia.com](mailto:cecile.molles@veolia.com)

Durant la période de participation du public, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-ppve-icpe@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-ppve-icpe@hautes-pyrenees.gouv.fr)

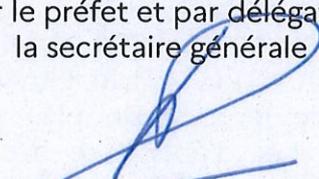
Les observations et propositions qui seront transmises par voie électronique ou adressées à l'issue de la période de participation, à savoir **après le mardi 22 juillet 2025 à 18h00**, ne seront pas prises en compte.

À l'issue de cette procédure, le préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour prendre un arrêté préfectoral complémentaire modifiant l'arrêté préfectoral n°20100004-02 du 4 janvier 2010 autorisant l'exploitation de la plateforme de compostage par la société Recyclage Organique Mobiles (ROM) sur la commune de Bordères-sur-l'Echez relatif à l'instruction du dossier de porter à connaissance d'étude du plan d'épandage agricole des eaux résiduaires et le programme prévisionnel d'épandage des eaux résiduaires issues de la plate-forme de compostage.

Le projet de décision ne peut être adopté avant l'expiration d'un délai de 3 jours minimum à compter de la clôture de la PPVE, sauf s'il n'y a eu aucune observation ou proposition.

Fait à Tarbes, le **18 JUIN 2025**

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Nathalie GUILLOT-JUIN